



Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal, mars 2021

Les amis de la montagne

Maison Smith

Parc du Mont-Royal

1260, chemin Remembrance

Montréal (Québec) H3H 1A2

lemontroyal.qc.ca

Tél. : 514 843-8240

Tc. : 514 843-8255

Table des matières

À PROPOS DES AMIS DE LA MONTAGNE ET DU MONT ROYAL	4
INTRODUCTION	4
PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	6
Assurer une consolidation du cadre bâti respectueuse des bâtiments significatifs et d'intérêt, ainsi que des vues et des paysages vers et depuis la montagne	6
Protéger, pérenniser et mettre en valeur les milieux naturels existants et projetés	8
Une montagne accessible et conviviale	11
CONCLUSION	12
BIOGRAPHIE	13
ANNEXE	14
ANNEXE 1 - CONSENSUS TCMR #47	14

1. À PROPOS DES AMIS DE LA MONTAGNE ET DU MONT ROYAL

Depuis 35 ans, Les amis de la montagne veillent à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Avec ses trois sommets, ce lieu emblématique que les Montréalais surnomment affectueusement « la montagne » couvre dix kilomètres carrés. On y trouve des quartiers résidentiels florissants, plusieurs institutions fondatrices de Montréal, dont l'Université de Montréal (UdeM), de vastes cimetières, ainsi que le magnifique parc du Mont-Royal et le nouveau parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, qui s'étendent sur plus de 235 hectares au coeur de la ville.

En raison de son statut de site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec, une grande partie du territoire de la montagne jouit de mesures de protection qui guident l'aménagement et la mise en valeur de ses espaces et de ses bâtiments. La ville qui l'entoure étant en plein essor, la montagne est néanmoins aux prises avec de constantes pressions et d'importants enjeux de conservation.

Avec la collaboration et le soutien d'un grand nombre de protecteurs du mont Royal qui ont conscience de sa valeur historique, culturelle, naturelle et identitaire, Les amis de la montagne concourent à renforcer la culture de respect et de développement responsable de ce lieu exceptionnel.

2. INTRODUCTION

C'est avec intérêt que Les amis de la montagne participent aux audiences publiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le campus de la montagne de l'UdeM. Cette consultation fait suite au dépôt en mars 2019 du *Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles associées (PDA)* à la Ville de Montréal. Le PDA comprend la vision de l'UdeM et de ses écoles associées pour le développement du campus, les principes d'aménagement du site, le potentiel d'agrandissement de plusieurs pavillons et les projets d'aménagement extérieur. Ce document révèle des engagements positifs pour la montagne, dont la consolidation de la coulée verte, l'augmentation de la proportion de la canopée, la gestion intégrée et écologique des eaux de surface, l'aménagement des seuils d'accès au campus et la bonification des parcours piétons.

Les amis de la montagne ont pris part à la démarche participative et de concertation mise en place par l'UdeM, dès ses débuts. En raison de leur mission de protection et de mise en valeur du mont Royal, Les amis ont été invités à siéger au comité adviseur de l'UdeM mandaté pour l'accompagner, la conseiller et la guider dans l'élaboration du nouveau PDA du campus de la montagne. Nous souhaitons souligner la qualité de ce processus participatif inclusif des différents partenaires. Le dialogue ouvert auquel il a donné lieu a permis aux Amis comme aux autres membres experts de ce comité de faire valoir des orientations, des priorités et des objectifs déjà intégrés dans le PDA soumis à la consultation de l'OCPM. Il s'agit d'un processus de participation publique exemplaire favorisant l'élaboration d'une vision commune et qui saura certainement inspirer d'autres démarches institutionnelles pour de futurs projets sur la montagne.

Le dernier plan de développement de l'UdeM datant de 1995, ce PDA se démarque par le maintien et le renforcement d'un engagement sans précédent pris par l'Université en 2014 de ne plus construire de nouveaux bâtiments et de « ne pas amputer davantage le patrimoine naturel du mont Royal ». Cet engagement a motivé le choix de concevoir et de réaliser le développement du campus MIL afin d'y accueillir les futurs développements nécessaires pour répondre à la mission de l'Université et aux besoins grandissants de sa clientèle. Toujours dans l'esprit de cet engagement, l'UdeM, sous le leadership du recteur Guy Breton, a mené plusieurs actions en faveur de la biodiversité de la montagne. Mentionnons ici la cession par bail d'une partie du terrain de l'UdeM à la Ville de Montréal pour la création du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne; le Plan d'action en biodiversité 2012-2020; l'inventaire de la biodiversité et la mise à jour de la liste des espèces menacées sur le territoire; ainsi que la création d'un poste de conseiller en biodiversité, expert du mont Royal et rattaché au rectorat, le seul de ce type en milieu universitaire au Québec. Cette vision et cet engagement à agir pour la protection et la mise en valeur de la montagne, de plus en plus ancrés dans la culture de l'Université, se manifestent clairement dans le nouveau PDA. Les amis de la montagne s'en réjouissent et réaffirment leur volonté de collaboration continue dans ce sens.

L'avenir de ce grand ensemble institutionnel fait partie des principaux enjeux liés à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. La participation des Amis à cette consultation a pour objet de favoriser la prise de décisions éclairées en faveur de la pérennité de ce lieu. Nos commentaires porteront sur des préoccupations que soulève toujours le PDA relativement au respect de la capacité limite de la montagne; à la mise en valeur de la montagne et de son patrimoine paysager, naturel et bâti; à la protection et à la pérennisation des milieux naturels existants et projetés; ainsi qu'à l'accessibilité au mont Royal.

3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

I. Assurer une consolidation du cadre bâti respectueuse des bâtiments significatifs et d'intérêt, ainsi que des vues et des paysages vers et depuis la montagne

Le PDA de l'UdeM soumis à la consultation marque clairement le passage d'une vision de développement à celle de consolidation, ce que nous saluons. Cependant, il n'atteint pas l'engagement affirmé de l'Université de ne plus construire de nouveaux bâtiments sur la montagne. Néanmoins, nous comprenons les défis auxquels sont confrontés les grands propriétaires de la montagne, que ce soit en matière de développement, de recherche de financement ou d'entretien et de maintien de leurs propriétés. Toutefois, la couronne institutionnelle joue un rôle névralgique dans l'identité emblématique du mont Royal et chaque projet d'aménagement ou de réaménagement d'une partie de cette couronne doit contribuer à la mise en valeur du caractère distinctif de la montagne. À cet égard, à la lumière des plans présentés, l'implantation de certains bâtiments visant la consolidation du campus de la montagne nous préoccupe. Bien que les projets d'agrandissement soient situés principalement sur des stationnements de surface, nous croyons qu'il est possible de bonifier l'organisation globale de l'espace en restaurant progressivement les bâtiments et les infrastructures de faible qualité architecturale, ou en privilégiant l'aménagement de bâtiments souterrains couverts de places publiques et de zones verdoyantes tirant parti des dénivellations spectaculaires du campus de la montagne. À ce sujet, certains bâtiments attirent davantage notre attention :

- Pavillon de la Faculté de musique

Le projet prévoit l'ajout d'un bâtiment de 5 étages à la structure existante située au sommet de la montagne, à proximité d'un noyau de biodiversité sensible et du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. La volumétrie projetée présage des effets importants sur la silhouette de la montagne, notamment depuis l'intersection des avenues Claude-Champagne et du Mont-Royal.

La restauration du pavillon de la Faculté de musique – sans l'ajout d'un bâtiment nouveau – pourrait participer avec l'appui de la Ville de Montréal à l'amélioration de l'accessibilité à la montagne et au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne depuis le métro Édouard-Montpetit et l'éventuelle station du REM. Ce serait l'occasion d'y aménager un pôle d'accueil pour le parc et de réaliser des actions de verdissement substantielles.

D'ailleurs, l'École d'architecture a tenu à l'hiver 2020 un grand atelier multidisciplinaire destiné à l'étude d'un projet d'agrandissement du pavillon de la Faculté de musique. Celui-ci a permis de constater qu'il existe des solutions privilégiant une approche architecturale et paysagère qui favorise l'intégration du bâtiment à son environnement en exploitant les espaces souterrains. Cette option répondrait aux objectifs de l'Université de contribuer à l'amélioration des milieux naturels, des paysages et des vues sur le campus.

- CEPSUM

Nous constatons la proposition d'une surhauteur importante dans le cadre de l'agrandissement du CEPSUM qui pourrait avoir des conséquences visuelles importantes vers et depuis le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Nous invitons l'UdeM à explorer plutôt la possibilité de prévoir

l'agrandissement en exploitant la sur largeur du côté ouest, ce qui permettrait d'aménager une surhauteur modeste à l'arrière du stade. Cet agrandissement améliorerait la relation entre le stade d'hiver et le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. D'ailleurs, il serait intéressant de prévoir la végétalisation du toit.

- Pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal

Dans le but de permettre une plus grande emprise de la coulée verte, nous invitons Polytechnique Montréal à prévoir l'agrandissement du Pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire à l'arrière du bâtiment principal de Polytechnique Montréal. Cette solution présente aussi des avantages en matière de qualité des paysages et des vues.

- Pavillon René-J.-A. Lévesque

La volumétrie du bâtiment proposée risque de cacher le sommet de la chapelle depuis le chemin Polytechnique vers le nord. La surhauteur et la volumétrie du bâtiment pourraient être examinées afin de protéger cette vue.

Les dix projets potentiels de développement identifiés doivent contribuer sans exception à la mise en valeur de la silhouette du mont Royal, des vues vers et depuis la montagne, ainsi que des bâtiments d'intérêt. Leur emplacement devra également permettre de maintenir ou de bonifier l'accessibilité à la montagne, ainsi que la connectivité des milieux naturels. Une préoccupation particulière devrait être ajoutée concernant la cour arrière des pavillons universitaires qui font face à la ville et tournent le dos à la montagne. Malheureusement, trop souvent ces espaces perceptibles de la montagne sont négligés et offrent des perspectives peu intéressantes. Nous invitons l'Université à considérer ces espaces et à les aménager de façon avantageuse (verdissement, aménagement pour camoufler les poubelles et les quais de débarquement, etc.) afin qu'ils contribuent à la mise en valeur de la montagne et de l'expérience de l'utilisateur.

Recommandations

- 1- Réaliser un plan 3D des futurs bâtiments et aménagements afin d'assurer la mise en valeur et la protection des vues, ainsi que des bâtiments et des paysages d'intérêt.
- 2- Exploiter davantage les espaces souterrains par l'aménagement de bâtiments enfouis pour diminuer les effets sur les milieux naturels, les paysages et les vues.
- 3- Utiliser des matériaux de moindre impact afin d'améliorer l'intégration des bâtiments aux paysages (p.ex. : verre).
- 4- Aménager les cours arrière des pavillons universitaires afin que ces derniers contribuent à la mise en valeur de la montagne et de l'expérience de l'utilisateur.
- 5- Intégrer des principes directeurs pour l'aménagement des futurs bâtiments permettant notamment le traitement des valeurs patrimoniales des éléments bâtis et paysagers tels que pensés par Ernest Cormier.
- 6- Intégrer dans le PDA des balises pour encadrer les nuisances générées par les chantiers (bruits, impacts visuels, camionnage).

II. Protéger, pérenniser et mettre en valeur les milieux naturels existants et projetés

Les amis de la montagne soulignent positivement les engagements du PDA à l'égard des actions de verdissement et d'amélioration de la biodiversité du campus de la montagne. À terme, le campus prévoit augmenter de 6,3 % la canopée dans le secteur institutionnel et de 5 % le couvert forestier sur l'ensemble du territoire visé. De plus, il est prévu de valoriser la coulée verte, de réduire les îlots de chaleur, d'intégrer les aménagements au « Corridor écologique et vivrier Darlington », d'optimiser la gestion des eaux pluviales et de créer un quatrième milieu humide. Nous souhaitons soumettre à l'attention de l'UdeM nos commentaires quant aux aménagements, actions et projets proposés dans le PDA concernant la capacité de charge des écosystèmes, la connectivité des milieux naturels, le verdissement, la diminution et le réaménagement des aires de stationnement, ainsi que la gestion durable des eaux de surface et de la neige.

- Capacité de charge des écosystèmes et connectivité des milieux naturels

L'amélioration de la biodiversité et de la qualité paysagère des milieux naturels du Mont-Royal est l'un des enjeux les plus importants du Site patrimonial du Mont-Royal (SPMR). Les parcs du mont Royal et de sa couronne institutionnelle constituent une mosaïque de milieux naturels qui abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales. La montagne se révèle être une enclave de biodiversité précieuse ceinturée par un environnement fortement urbanisé. Nous saluons les mesures prévues par l'UdeM pour renforcer les aires de conservation, dont la coulée verte, et l'inclusion au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de ces milieux naturels du mont Royal identifiés comme protégés. Aurait-il lieu d'envisager l'inclusion de certains espaces aux limites du parc du Mont-Royal? Pouvons-nous penser à harmoniser les cibles de conservation avec celles prévues au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) et les différents outils de planification de la Ville? Considérant la fragilité de ces milieux, Les amis jugent essentiel que toutes les initiatives pouvant augmenter la capacité de charge des écosystèmes soient attentivement étudiées et que ces milieux jouissent des plus hautes normes de protection.

À cet effet, l'aménagement du nouveau Pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire de Polytechnique Montréal devrait prévoir un espace d'une largeur suffisante pour consolider le corridor écologique, maintenir la capacité de déplacement des espèces fauniques sur le territoire et assurer que l'emprise au sol du bâtiment n'empiète pas sur la zone de protection du milieu humide afin de pérenniser la qualité des habitats. Une analyse préalable devrait guider l'aménagement de ce secteur. Celle-ci permettrait l'exploration des adaptations architecturales nécessaire pour assurer une plus grande perméabilité du site et contribuer au plein potentiel de connectivité de la coulée verte.

- Verdissement, diminution et réaménagement des aires de stationnement

Le maintien et le renforcement de la biomasse végétale constituent l'une des mesures pour contrer les îlots de chaleur sur la montagne à laquelle s'intéresse le projet de conservation du PPMVMR. L'approche privilégiée par le PPMVMR « vise à assurer que chaque projet d'aménagement ou de réaménagement dans l'arrondissement ait un effet positif sur la biomasse de la montagne, effet qui devrait se démontrer sur un horizon de 15 ans. » À cet égard, nous accueillons favorablement l'engagement de réduire à terme l'offre en stationnement de 10 % sur

l'ensemble du campus; de diminuer l'emprise des stationnements de surface en favorisant l'aménagement de stationnements souterrains; d'éliminer plusieurs stationnements de surface afin de permettre la consolidation de la coulée verte; de procéder à la plantation d'arbres pour réduire les effets d'îlots de chaleur; et de prévoir que tout réaménagement futur de stationnement visera l'augmentation des espaces verts et la rétention pluviale. Suivant l'implantation du REM, il serait intéressant que l'Université prenne l'engagement d'actualiser l'analyse des besoins en cases de stationnement, ce qui pourrait lui permettre d'identifier des cibles supérieures.

Vu l'importance de ces aménagements pour la montagne et la santé publique, nous recommandons qu'un plan de réalisation des travaux visant le verdissement, la réduction et le réaménagement des stationnements de surface, selon une hiérarchisation intégrant la contribution écosystémique, soit mis en œuvre et traité prioritairement dans la planification des investissements requis pour la réalisation du PDA. Ces interventions, ayant pourtant une incidence positive sur la qualité de l'environnement et de la santé publique, sont trop souvent les parents pauvres dans les priorités budgétaires incluses au plan directeur et au plan annuel des investissements des universités.

- Gestion durable des eaux de surface et de la neige

Le PDA inclut une approche de développement durable qui se veut transversale. Cette approche présente six stratégies dites de durabilité. L'une d'entre elles porte sur la résilience des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques et prévoit que « les aménagements du campus de la montagne seront adaptés à ces nouvelles conditions (changements climatiques), tout en bonifiant le milieu de vie, en réduisant l'impact carbone et en maximisant les services écologiques offerts par le site (notamment la gestion des eaux, de la neige et la réduction des îlots de chaleur). » Nous notons cependant que les notions incluses au PDA à l'égard de la gestion des eaux et de la neige sont peu développées ou encore formulées sous forme d'intention ne permettant pas de bien démontrer le souhait exprimé par l'Université d'être exemplaire en la matière.

Il y aurait lieu de préciser les moyens et les stratégies qui seront utilisés pour assurer la gestion écologique des eaux et de la neige (p.ex. : combler la carence en eau de certains milieux humides par une redirection des eaux pluviales permettant d'assurer leur pérennité, maintenir et rehausser la contribution des parois rocheuses et des aires humides derrière le CEPSUM à la biodiversité des écosystèmes du Mont-Royal, etc.).

Il serait également souhaitable que l'UdeM prenne un engagement ferme quant à l'interdiction des sites de dépôt à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage ainsi qu'à la priorité qu'elle entend accorder à la valorisation de la neige. L'agrandissement de certains bâtiments pourrait représenter une occasion unique d'innover en intégrant la gestion de la neige au concept architectural, par exemple, en aménageant une réserve pour accueillir la neige qui serait valorisée afin de climatiser les bâtiments en été. La gestion des eaux et de la neige gagnerait à être planifiée en concertation avec la Ville de Montréal et les autres parties prenantes de la montagne autour d'une vision intégrée et plus élaborée.

Alors que les universités n'ont pas comme mission première la mise en valeur et la protection des patrimoines naturels et culturels, de l'environnement et de la mobilité sur leur territoire, nous invitons l'UdeM à se donner les moyens pour réaliser concrètement les mesures prévues à cet effet dans le PDA. Les amis recommandent que tout projet qui « vise la consolidation des acquis “physiques” par un effort de restauration, de réhabilitation, de préservation et de mise aux normes » soit inclus dans le plan directeur et le plan annuel des investissements avec les budgets nécessaires pour réaliser les aménagements paysagers, le verdissement, les infrastructures vertes et les interventions sur le réseau artériel. Ainsi, pour chaque projet, l'Université s'engage à intervenir dans une certaine proportion sur le mont Royal.

Recommandations

- 7- Réaliser une analyse de la capacité de charge des écosystèmes pour chacun des bâtiments envisagés.
- 8- Mettre en œuvre un plan de réalisation des travaux visant le verdissement, la réduction et le réaménagement des stationnements de surface, selon une hiérarchisation intégrant la contribution écosystémique, et en faire une priorité dans la planification des investissements requis pour la réalisation du PDA.
- 9- Actualiser périodiquement les cibles, notamment celles de verdissement et de l'élimination des cases de stationnement, en fonction de l'exploitation des services du REM et de la révision des différents outils de planification régissant le SPMR.
- 10- Adopter des concepts architecturaux intégrant la gestion de la neige et les préoccupations de la connectivité des milieux naturels et des déplacements de la faune.
- 11- Interdire les sites de dépôt à neige près des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage; et modifier en conséquence l'entente entre l'UdeM et les écoles affiliées portant sur le PDA du campus de la montagne.
- 12- Adopter une vision intégrée plus élaborée de la gestion des eaux et de la neige en concertation avec la Ville de Montréal et les autres parties prenantes de la montagne.
- 13- Inclure dans le plan directeur et le plan annuel des investissements de l'Université les budgets nécessaires pour réaliser les aménagements paysagers, le verdissement, les infrastructures vertes et les interventions sur le réseau artériel pour chacun des projets qui visent « la consolidation des acquis “physiques” par un effort de restauration, de réhabilitation, de préservation et de mise aux normes ».

III. Une montagne accessible et conviviale

Les institutions situées aux limites du chemin de ceinture de la montagne ont un rôle clé à jouer dans l'amélioration continue de l'accessibilité au Mont-Royal, ainsi que pour la qualité de l'expérience des usagers. Le campus s'étend sur près de 1,8 km le long du flanc nord-ouest, ce qui en fait une interface importante entre la ville et la montagne. Ce territoire nécessite une planification intégrée et concertée pour maintenir ou bonifier sa perméabilité vers la montagne afin qu'elle soit plus accessible pour tous les usagers.

Le Bureau du Mont-Royal et les membres de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), y compris Les amis de la montagne, ont formulé un consensus le 9 décembre 2016 à l'intention de la Ville de Montréal (voir ANNEXE 1). Cette vision globale de l'accessibilité au mont Royal est en cours de réalisation. Dans cette perspective, il serait souhaitable que l'Université intègre cette vision dans le PDA et traite ainsi de la question au-delà des limites identifiées, en collaboration avec la Ville. Elle pourrait alors traiter de la question de l'accessibilité en relation avec la montagne, en identifiant les liens piétons à développer vers le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, ainsi que des effets sur l'achalandage et les milieux naturels qu'auront la mise en service du REM et les mesures proposées pour mitiger les enjeux potentiels.

Plusieurs efforts déployés dans le PDA pour améliorer l'accessibilité répondent aux objectifs du PPMVMR. On y prévoit entre autres une voie apaisée comprenant une piste cyclable en site propre, ainsi qu'une voie apaisée aménagée sur le Chemin de la rampe qui relie le seuil d'accès de la station de métro Édouard-Montpetit au Chemin de ceinture du Mont-Royal. Ces aménagements contribueront à une mobilité douce et sécuritaire pour tous.

Le PDA prévoit que l'axe principal de circulation sur le campus (Axe de vie) traverse celui-ci d'est en ouest dans sa portion nord. L'axe, qui doit faire converger l'activité piétonne, est en grande partie parallèle au Chemin de ceinture. Ce projet qui renforce l'accessibilité à la montagne prévoit des liens de circulation nord-sud intéressants que nous suggérons de bonifier. Alors que le PDA, en concertation avec la Ville de Montréal, prévoit le réaménagement de l'avenue Vincent d'Indy depuis le métro Édouard-Montpetit, nous croyons que c'est une occasion d'en faire un seuil d'entrée à la montagne de grande qualité par la réalisation d'interventions qui contribueront également à la qualité paysagère et à l'intégration des valeurs patrimoniales du SPMR, telles qu'énoncées dans le PPMVMR et l'Atlas du paysage. Également, pour contrer l'achalandage concentré depuis la station de métro Édouard-Montpetit vers l'ancienne pente de ski offrant une ascension très en pente et peu accessible à tous, le Pavillon de la Faculté de musique devrait être connecté au Chemin de ceinture existant, notamment par l'aménagement d'un sentier pédestre sur le terrain de la Faculté le long du réservoir d'eau, qui se prolongerait sur la propriété du 1420, boulevard Mont-Royal jusqu'à l'entrée est du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Un axe qui, selon nous, serait beaucoup plus accessible. Sur ce tracé, certains terrains entourant le 1420 Mont-Royal, surtout les espaces surplombant le réservoir Bellingham et offrant la possibilité de création d'un observatoire sur le paysage, gagneraient à être inclus aux limites du parc. Il y a également la coulée verte prévue au PDA qui s'étend depuis la station de métro Université de Montréal en passant par le boisé Édouard-Montpetit jusqu'à l'entrée ouest du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne qui a tout le potentiel de devenir un grand corridor privilégié menant au parc. Un tel accès complètement repensé serait parfaitement compatible avec la stratégie globale préconisée, à savoir de favoriser une lente découverte de la montagne à travers ses milieux naturels ou

aménagés. Une signalisation uniformisée pourrait contribuer à la découverte du mont Royal et à la sensibilisation des usagers quant à l'utilisation des sentiers formels.

Recommandations

- 14- Intégrer au PDA du campus de l'UdeM et de ses écoles affiliées la vision globale de l'accessibilité au mont Royal élaborée par le Bureau du Mont-Royal.
- 15- Analyser la possibilité de développer les axes vers la montagne du Pavillon de la Faculté de musique vers le 1420 boulevard Mont-Royal et l'entrée est du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, ainsi que celui de la coulée verte depuis le métro Université de Montréal vers l'entrée ouest du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.
- 16- Profiter du réaménagement de l'avenue Vincent-d'Indy depuis le métro Édouard-Montpetit pour en faire un seuil d'entrée à la montagne de grande qualité.
- 17- Réaliser une signalisation uniformisée et s'intégrant au réseau pédestre du mont Royal.

4. CONCLUSION

Les amis de la montagne reconnaissent le travail colossal impliqué dans la préparation du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées. Le PDA fait preuve d'une vision englobante qui intègre plusieurs des objectifs, enjeux, orientations et mesures prévus au PPMVMR et appuyés par l'*Atlas du paysage du mont Royal*.

La consultation menée par l'OCPM favorise les retombées d'une riche contribution de la communauté à l'analyse et à la bonification d'un document qui a pour but de guider et d'encadrer le réaménagement, l'amélioration et la mise en valeur d'un important secteur du flanc nord du Site patrimonial du Mont-Royal au cours des prochaines décennies. Les actions découlant du PDA devraient soutenir nos ambitions collectives de classement du mont Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À titre de partie prenante engagée dans les actions de protection et de mise en valeur de la montagne, toujours animée par un esprit de collaboration essentielle à l'élaboration d'une vision commune pour l'avenir de ce lieu exceptionnel, Les amis proposent dans le présent mémoire certains points du PDA de l'Université touchant l'accessibilité, les milieux naturels, le cadre bâti et le patrimoine qu'il y aurait lieu de bonifier. Compte tenu de la longue période que couvrira le PDA, Les amis souhaitent par la même occasion faire valoir l'intérêt de produire un bilan périodique (aux cinq ou dix ans) des réalisations guidées par ce document. Ceci permettrait à l'Université d'actualiser certains de ses objectifs, cibles et moyens privilégiés à la lueur des constats de ce bilan et du contexte évolutif qui prévaudra. Ainsi pourra-t-elle viser et atteindre des résultats plus ambitieux. L'UdeM pourrait s'inspirer des pratiques mises de l'avant par le Bureau du Mont-Royal qui a récemment réalisé le bilan des dix premières années de mise en œuvre du PPMVMR. Ce bilan nous a paru être un exercice porteur et encourageant pour l'atteinte des cibles de protection et de mise en valeur du mont Royal.

5. BIOGRAPHIE

Les amis de la montagne. (2019). *Mémoire - Remembrance/Camilien-Houde : vers un chemin de plaisance*.
https://www.lemontroyal.qc.ca/images/files/Publications/Memoire_Amis_de_la_montagne_vf.pdf

Ville de Montréal. (2009). *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUREAU_MTROYAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DE%20PROTECTION%20ET%20DE%20MISE%20EN%20VALEUR%20DU%20MONT-ROYAL.PDF

Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (2012).
Atlas du paysage du Mont-Royal.
https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2240,112041584&_dad=portal&_schema=PORTAL

Université de Montréal, Faculté de l'aménagement, École d'architecture. (2020). *Grand Atelier Multidisciplinaire - Résonances poétiques : musique, architecture et paysage - projet d'agrandissement de la Faculté de musique de l'UdeM*.
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/23881>

ANNEXE 1 - CONSENSUS TCMR #47



Réunion de la Table de concertation du Mont-Royal 9 décembre 2016

Consensus TCMR # 47

Réaménagement du secteur Côte-des-Neiges—Remembrance et vision globale de l'accessibilité au mont Royal

Considérant que la compréhension et la vision du mont Royal ont évolué depuis la création de la voie Camillien-Houde—Remembrance (inaugurée en 1958) et de l'échangeur Côte-des-Neiges (un des éléments du plan directeur déposé en 1960);

Considérant que la démolition, en 2005, de l'échangeur Parc—Pins a eu un impact positif sur le paysage du flanc est du mont Royal;

Considérant que le *Plan de transport intégré du Mont-Royal* (annexe 2 du *Plan de transport de Montréal* déposé en 2008) propose un ensemble de mesures afin d'améliorer l'accessibilité, de redonner la montagne aux usagers, de réduire la circulation de transit, et de rendre les parcours conviviaux, sécuritaires et invitants;

Considérant qu'un des grands objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* est de rendre la montagne accessible et accueillante et, plus spécifiquement, d'améliorer l'accessibilité piétonnière à la montagne et de mieux intégrer ces voies au paysage (Chapitre 2.1.2.4 Le réseau viaire);

Considérant l'objectif visé du chemin de ceinture (2010 -) de contribuer à une meilleure distribution des utilisateurs sur la montagne;

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal de Montréal de retenir le chemin de la Côte-de-Neiges comme chemin patrimonial reconnu dans ses projets soulignant le 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

Considérant les connaissances acquises dans les dernières années, les projets en cours et les objectifs d'accessibilité du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et du *Plan de transport intégré du Mont-Royal*, une vision actualisée de l'accessibilité au mont Royal est requise;

La Table de concertation du Mont-Royal :

- recommande à la Ville de Montréal de se doter d'une vision globale actualisée de l'accessibilité à la montagne et, à cet effet, d'obtenir des données à jour sur les enjeux jugés les plus pertinents, y incluant la fréquentation de la montagne selon le mode de déplacement;
- recommande que le réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges—Remembrance s'intègre dans cette vision globale et soit mis à jour si nécessaire et que le projet soit réalisé dans un horizon temporel rapproché;
- recommande que les travaux requis dans le contexte du réaménagement de l'échangeur s'effectuent en établissant les liens appropriés avec la Ville de Westmount;
- recommande que le groupe de travail de la TCMR sur les projets d'aménagement du domaine public soit mis à contribution dans cette démarche et fasse rapport au comité du président du 12 mai 2017 et à la réunion de la TCMR du 2 juin 2017;

- recommande qu'un atelier de travail, regroupant les membres de ce groupe de travail et tous les membres de la TCMR intéressés ainsi que des experts à l'externe, explore les différents volets de ce projet d'envergure;
- recommande d'inclure les propriétés de la ville de Montréal dans le projet de réaménagement.
